



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## **Appel à Manifestation d'Intérêt**

# **PSGAR**

**Programmes Scientifiques de  
Grande Ambition Régionale**

*Objectifs et modalités de soumission,  
de sélection et de financement*

**Direction Recherche, Enseignement supérieur et Transfert de Technologie**  
Pôle Développement économique et environnemental

**[psgar-recherche@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:psgar-recherche@nouvelle-aquitaine.fr)**

# SOMMAIRE

<b>1. Ambitions et objectifs</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Principes cadres</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Modalités de réponse</b> .....	<b>4</b>
3.1. Proposition d'intention .....	4
3.2. Proposition définitive .....	4
<b>4. Critères de sélection</b> .....	<b>5</b>
4.1. Pré-sélection des intentions .....	5
4.2. Validation des propositions définitives .....	5
<b>5. Modalités de financement</b> .....	<b>6</b>
<b>6. Evaluation et animation des PSGAR</b> .....	<b>7</b>
<b>7. Première session 2022-2023</b> .....	<b>7</b>
7.1. Calendrier : .....	7
7.2. Problématiques ciblées : .....	7

## 1. Ambitions et objectifs

Les **Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régional (PSGAR)** visent à ressourcer scientifiquement la Région, ainsi que ses partenaires, **sur des questions sociétales actuelles et ciblées**. L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre de politiques publiques, en levant, par la science, les verrous technologiques et non technologiques qui freinent leur déploiement.

Les PSGAR sont ainsi des programmes de recherche structurants, pluridisciplinaires et multi-sites positionnés sur des thèmes clés de la politique régionale. Ils ciblent des avancées scientifiques majeures sur des axes de recherche qui répondent à la fois aux problématiques technologiques et biotechnologiques et aux questions économiques, sociales et politiques qu'elles soulèvent (acceptabilité, gouvernance territoriale, évaluation des politiques publiques, prospective, etc.).

**Chaque programme devra avoir l'ambition de couvrir l'intégralité du continuum de la production et de la valorisation de connaissances, de la recherche exploratoire au transfert de solutions vers le territoire (technologiques, économiques, politiques), afin de garantir des retombées sociétales réelles.** Une attention particulière sera portée aux enjeux de diffusion de la culture scientifique et technique comme outil de sensibilisation et d'appropriation par les citoyens néo-aquitains.

Dans le cadre d'une gouvernance légère et adaptative, le consortium réunissant les partenaires académiques et socio-économiques déploie un programme, d'une durée de 4 à 5 ans, s'inscrivant dans l'une des priorités définies annuellement. Ce nouvel outil s'inscrit en cohérence avec les autres dispositifs régionaux de soutien aux démarches de recherche portées par les acteurs du territoire.

## 2. Principes cadres

Le dispositif d'aide est ouvert aux établissements de recherche et d'enseignement supérieur publics implantés en région Nouvelle-Aquitaine (liste en Annexe), le cas échéant, en partenariat avec une entreprise et/ou un Centre de Transfert technologique et/ou méthodologique régional, ou une organisation porteuse d'un enjeu territorial (acteur socio-économique, établissement public, agence publique, collectivité, etc.). Les Centres de Culture Scientifiques, Technologiques et d'Innovation (CCSTI) pourront également être associés.

Il repose sur un **appel à manifestation d'intérêt** organisé en plusieurs sessions avec des sujets ciblés prioritaires.

La procédure pour chaque session est la suivante :

- Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt régional thématique auprès des établissements de recherche
- Envoi des propositions d'intention dans un délai de 2 mois
- Phase de pré-sélection d'une durée d'environ 1 mois :
  - la proposition est susceptible d'entrer dans le cadre : début de la phase de dialogue et de co-construction du programme,
  - la proposition n'entre pas dans le présent cadre, la Région motive sa réponse et renvoie, le cas échéant, vers un autre dispositif d'aide,

- Phase de dialogue d'une durée de 2 à 3 mois : en concertation avec les services de la Région, cette phase permet de finaliser le consortium, le programme de recherche, le budget et les cofinancements
- Envoi des propositions définitives
- Evaluation scientifique du programme par le CCES et instruction par les services de la Région (scientifique et faisabilité)
- Sélection et proposition d'engagement à l'exécutif régional
- Déploiement du programme sur une durée de 4 à 5 ans
- Evaluations intermédiaires, transfert et valorisation des résultats

L'enveloppe par projet est comprise entre 1 et 2,5 millions d'euros, permettant de financer :

- Des compétences scientifiques et technologiques : allocations de recherche, actions de valorisation et de diffusion des résultats
- Les travaux de recherche (fonctionnement, équipements scientifiques et outils collaboratifs liés au programme)
- La coordination et le management du programme.

### **3. Modalités de réponse**

La réponse à cet Appel à Manifestation d'Intérêt se fait en deux temps. Dans un premier temps, les porteurs soumettent une proposition d'intention. Une première sélection a lieu et les intentions retenues sont ensuite travaillées et co-construites entre les partenaires et les services de la Région. A l'issue de cette deuxième phase, une proposition définitive est soumise. Les propositions d'intention et proposition définitive devront contenir les éléments détaillés ci-dessous.

#### **3.1. Proposition d'intention**

Un document (formulaire à télécharger) comprenant :

- Le résumé de la proposition ;
- Le porteur du projet et son établissement de rattachement, les partenaires envisagés et déjà contactés ;
- La traduction de la question posée en problématique de recherche exploratoire et finalisée ;
- L'objectif poursuivi, les livrables proposés, l'impact socio-économique envisagé ;
- Le budget envisagé.

#### **3.2. Proposition définitive**

La proposition définitive devra comporter les éléments suivants :

- Le résumé de la proposition (max. 1 page) ;
- Le contexte scientifique et socio-économique associé à la problématique ;
- Les verrous scientifiques et des méthodes retenues pour les adresser ;
- Les partenaires de recherche, de formation, de transfert de technologie et socio-économiques impliqués dans le projet pour former le consortium final (et lettres d'intérêt) ;
- Les sujets de transfert technologiques et sociétaux ;

- Les questions de formation associées à la proposition ;
- Les modalités de partage et de diffusion des résultats vers les publics non académiques (partenaires, collectivités locales, grand public, selon les cas et les besoins) pour la traduction en action publique à courte échéance ;
- Les territoires d'application des recherches et les projets d'expérimentation, le cas échéant ;
- Un budget, un plan de financement (avec lettres d'engagement des cofinanceurs) et un planning prévisionnels.

Toutes les propositions d'intention doivent avoir été préalablement validées par les instances idoines de l'établissement de recherche et/ou d'enseignement supérieur (conseil scientifique, etc.) auquel est rattaché le porteur de projet et qui les transmettra à la Région Nouvelle-Aquitaine.

## 4. Critères de sélection

### 4.1. Pré-sélection des intentions

- Qualité, pluridisciplinarité et dimension territoriale du consortium proposé
- Adéquation du programme avec l'enjeu ciblé et ambition de la réponse proposée
- Positionnement du programme vis-à-vis de la ou des politiques régionales ciblées
- Définition des livrables visés et de leur portée régionale
- Organisation et méthodologie envisagées pour atteindre ces livrables
- Caractère structurant du projet pour le territoire

### 4.2. Validation des propositions définitives

#### **Qualification des enjeux scientifiques et territoriaux :**

- Inscription dans l'une des **problématiques ciblées** sur la session ;
- Qualité de la réponse scientifique apportée (identification des verrous scientifiques et méthodes retenues)
- Programme inscrit en **cohérence avec les protocoles d'accord** signés entre la Région et les organismes de recherche ;
- **Adossement à un réseau régional de recherche** quand il existe ;
- Le cas échéant, avis des **Pôles/Clusters** pour objectiver la connexion avec les enjeux des filières.

#### **Consortium de recherche :**

- Nombre de laboratoires requis : **minimum 4**, affichant un effort marqué de transdisciplinarité. Organisation et méthodologie de travail au sein du consortium;
- **Pluridisciplinarité structurelle** à argumenter ;
- Programme **multi-site** ;
- Possibilité d'associer un ou des partenaires académiques hors Région, sous réserve que les compétences ne soient pas disponibles localement.

#### **Partenariats et cofinancements :**

- Le programme doit **obligatoirement associer** :
  - Des acteurs socio-économiques ;

- Et/ou des associations, organisations de coordination d'acteurs économiques, collectivités territoriales, agences ou opérateurs publics, ou tout autre structure porteuse d'un enjeu d'intérêt général territorialisé
- Et/ou des centres de culture scientifique, technologiques et d'innovation (CCSTI).
- **Les cofinancements** d'acteurs publics et/ou privés sont fortement encouragés dans la mesure où ils appuient le programme ;
- **L'association de Centres de transfert technologique et/ou méthodologique** à la démarche de recherche est fortement recommandée si le sujet s'y prête ;
- Production d'un **accord de consortium indiquant l'engagement des parties et partage de PI** et validé par la Région.

#### **Gouvernance :**

- Implication à la gouvernance (pilotage et suivi) du programme :
  - Elus et/ou représentants des services de la Région ;
  - Acteurs socio-économiques : acteurs privés et publics, porteurs de politiques publiques dans le périmètre de l'enjeu visé.

## **5. Modalités de financement**

La proposition définitive devra présenter un budget prévisionnel recensant l'ensemble des dépenses afférentes au programme (en coûts complets), éligibles pour la Région ou non.

Les dépenses privilégiées dans le cadre de l'accompagnement régional sont les suivantes :

#### **Dépenses en INVESTISSEMENT :**

- **Equipements scientifiques** destinés à la réalisation du programme et amortis sur la durée du programme ;
- **Aménagements de locaux** strictement nécessaires à l'installation et la mise en fonctionnement de ces équipements scientifiques.

#### **Dépenses en FONCTIONNEMENT :**

- **Salaires chargés des personnels contractuels** (scientifiques ou fonctions support) et **indemnités des stagiaires et vacataires** recrutés spécifiquement pour assurer la mise en œuvre du programme ;
- **Frais de mission** liés à la stricte mise en œuvre du programme ;
- **Consommables, fournitures et petit matériel** strictement nécessaires au programme ;
- **Prestations de services et sous-traitance** en lien avec le projet scientifique et non réalisables par l'établissement ou les partenaires : frais d'accès plateformes de moyens et de services, frais de publication, dépenses liées à la communication des travaux et à la valorisation des résultats, frais liés à l'organisation d'ateliers, de séminaires scientifiques ou de tout événement spécifiquement dédié à la vie scientifique du programme et à des actions de diffusion de la culture "scientifique, technique et industrielles" en lien avec les acteurs du territoire, etc...

## **Dépenses NON ELIGIBLES :**

- Les « salaires et cotisations » des enseignants-chercheurs et des chercheurs **permanents** sont inéligibles, mais à renseigner pour le coût complet du programme
- Le **fonctionnement courant des laboratoires** (fluides, internet, électricité, timbres, etc.), ainsi que les frais de gestion ;
- La **construction de bâtiments**.

## **6. Evaluation et animation des PSGAR**

Les modalités d'évaluation et d'animation des programmes suite à leur mise en place seront définies et précisées lors de la phase de dialogue et de construction du programme.

## **7. Première session 2022-2023**

### **7.1. Calendrier :**

- Lancement de l'AMI **2 novembre 2022**,
- Date limite envoi propositions d'intention **2 janvier 2023**,
- Date limite envoi propositions définitives **3 avril 2023**,
- Evaluation par le CCES et instruction par les services,
- Sélection par la Région et proposition d'engagement à l'exécutif **juillet 2023**.

### **7.2. Problématiques ciblées :**

#### **Submersion et érosion des littoraux :**

Quelles connaissances scientifiques interdisciplinaires pour l'anticipation et l'adaptation en réponse aux attentes sociétales ?

#### **Multirisque en forêt :**

Aménager et protéger vers des solutions globales ?

#### **Maladies infectieuses et risques sanitaires :**

Fragilités du territoire et risques sanitaires : quelles expositions majeures et solutions apportées dans une démarche une seule santé et solutions - approche OneHealth/EcoHealth

#### **Transition agro-écologique :**

Recherche-action pour la massification des changements de pratiques

**Une deuxième session de cet Appel à Manifestation d'Intérêt sera ouverte dans le courant du premier semestre 2023 en ciblant d'autres problématiques**

Pour toute question concernant les modalités générales des PSGAR, vous pouvez contacter l'équipe de coordination à l'adresse suivante : [psgar-recherche@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:psgar-recherche@nouvelle-aquitaine.fr)

## ANNEXE - Liste des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Nouvelle-Aquitaine

<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>SIRET</b>	<b>Représentant légal</b>	<b>Fonction du représentant légal</b>
Bordeaux INP	13000635600013	Monsieur Marc PHALIPPOU	Directeur Général
BRGM	58205614900674	Monsieur Nicolas PEDRON	Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine
CNRS - Délégation Aquitaine	18008901302458	Monsieur Younis HERMES	Délégué Régional
CNRS -Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes	18008901303183	Monsieur Ludovic HAMON	Délégué Régional
Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives - CEA CESTA	77568501900322	Monsieur Jean-Pierre GIANNINI	Directeur
Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux - Ensap Bx	19330199100017	Madame Camille ZVENIGOROSKY	Directrice
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers – ENSAM	19753472000010	Monsieur Xavier AUBARD	Directeur du Campus de Bordeaux
Ecole nationale Supérieure de Mécanique et d'Aéronautique - ISAE-ENSMA	19860073600021	Monsieur Roland FORTUNIER	Directeur
Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux - Aquitaine Bordeaux Sciences Agro – BSA	19330203100011	Madame Sabine BRUN-RAGEUL	Directrice
Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées - ESTIA	82445767500018	Monsieur Patxi ELISSALDE	Directeur général
Fondation nationale de sciences politiques - FNSP - Site de Poitiers	78430824900019	Madame Pascale LECLERCQ	Directrice
Institut d'Optique - Site Bordeaux	78461698900033	Monsieur Jean-Louis MARTIN	Directeur Général
Institut Etudes Politiques Sciences PO Bordeaux – IEP	19330192600039	Monsieur Dominique DARBON	Directeur
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer – Ifremer	33071536800107	Monsieur Pierre LABROSSE	Directeur Centre Atlantique



<b>Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement - INRAE Nouvelle-Aquitaine - Bordeaux</b>	18007003901274	<b>Monsieur Olivier LAVIALLE</b>	Président du Centre INRAE Nouvelle-Aquitaine Bordeaux
<b>Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement - INRAE Nouvelle-Aquitaine - Poitiers</b>	18007003901076	<b>Monsieur Abraham ESCOBAR GUTIERREZ</b>	Président du Centre INRAE Nouvelle-Aquitaine Poitiers
<b>Institut national de la santé et de la recherche médicale - INSERM DR Nouvelle-Aquitaine</b>	18003604800908	<b>Monsieur Richard SALIVES</b>	Délégué régional
<b>Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique - Centre de Recherche Bordeaux Sud-Ouest - INRIA</b>	18008904700146	<b>Monsieur Nicolas ROUSSEL</b>	Directeur du centre de Recherche Bordeaux Sud-Ouest
<b>La Rochelle Université</b>	19170032700015	<b>Monsieur Jean-Marc OGIER</b>	Président
<b>Université Bordeaux Montaigne</b>	19331766600017	<b>Monsieur Lionel LARRE</b>	Président
<b>Université de Bordeaux</b>	13001835100010	<b>Monsieur Dean LEWIS</b>	Président
<b>Université de Limoges</b>	19870669900321	<b>Madame Isabelle KLOCK-FONTANILLE</b>	Présidente
<b>Université de Pau et des Pays de l'Adour</b>	19640251500270	<b>Monsieur Laurent BORDES</b>	Président
<b>Université de Poitiers</b>	19860856400375	<b>Madame Virginie LAVAL</b>	Présidente
<b>Université Gustave Eiffel – Campus de Bordeaux</b>	13002612300013	<b>Madame Hélène JACQUOT-GUIMBAL</b>	Présidente